



# APeVAL infos

Numéro 29 — Mai 2015

## Procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2015

### Dans ce numéro :

Procès-verbal de l'assemblée générale 2015 1-2

Le procès verbal complet est disponible sur notre site, [www.apeval.ch](http://www.apeval.ch)

### Ouverture de l'assemblée à 18 h 15 par les salutations de la présidente.

L'assemblée valablement constituée a été annoncée sur les cartes de membres en fin d'année 2014, sur le site internet de l'APeVAL et convoquée par voie d'affichage dans les services et établissements de l'administration cantonale et par notre journal APeVAL-INFO No 28/2015. L'ordre du jour ci-dessous a été annoncé. La présidente demande à l'Assemblée d'approuver l'ajout du point 4, soit l'intervention de Monsieur Le Conseiller d'Etat Maurice Tornay. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

1. Ouverture de l'assemblée et salutations
2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 mars 2014
3. Rapport d'activités
4. Intervention de M. Le Conseiller d'Etat Maurice Tornay
5. Intervention de Me Sébastien Fanti sur le thème de « *Problématiques actuelles en matière de protection des données pour l'administration et les Hautes écoles* »
6. Compte 2014 et rapport de vérification
7. Approbation des comptes et décharge
8. Budget 2015, cotisations
9. Divers

### 2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 mars 2014

Le procès-verbal de la dernière assemblée a été publié dans notre journal APeVAL-Info ainsi que sur le site internet de l'association [www.apeval.ch](http://www.apeval.ch). Il est accepté à l'unanimité et les remerciements vont à ses auteurs et traducteur, Mme Conny Métrailler et M. Albin Imoberdorf.

Comme d'habitude deux scrutateurs sont nommés. Il s'agit de Monsieur Jean Ducrey pour les 5 premiers rangs et Monsieur Roland Arnold pour les 5 dernières rangées.

### 3. Rapport d'activités de la Présidente

Ariane Praz donne lecture du rapport d'activités de l'association.

#### ETS1

ETS1 est un décret que le Gouvernement valaisan a pris, l'année dernière, dans le but de faire des économies, notamment dans la fonction publique. La Fédération des Magistrats, Enseignants et Personnel de l'Administration cantonale a décidé de lancer un référendum contre ce décret. Elle souhaitait ainsi défendre les intérêts sociaux, professionnels et matériels de ses membres, conformément à ce que prévoient ses Statuts.

Le référendum est passé en votation cantonale le 30 novembre 2014. Le décret sur les mesures d'économies, qui était combattu, a été accepté à 58.5 % par les valaisannes et valaisans. Cela signifie que plus de deux votants sur cinq ont refusé ce décret, proportion importante qui devrait quand même donner matière à réflexion à nos responsables politiques.

## ETS2

Après ETS1... ETS2 ! Le Conseil d'Etat a mandaté le BAK Basel Economics pour effectuer un audit financier des tâches et du personnel de l'Administration cantonale, ainsi que des institutions paraétatiques. Une comparaison inter cantonale des coûts par tâche a également été entreprise sur un panel de cantons choisis (Tessin, Grison, Fribourg, Jura, Neuchâtel et Berne), afin d'identifier les domaines où le potentiel d'économies serait le plus important.

Les résultats de cette analyse sont discutables. D'une part, ces comparaisons inter-cantoniales ne sont pas toujours pertinentes, car les chiffres examinés dans les différents cantons ne comprennent pas nécessairement les mêmes dépenses. Et d'autre part, il semble que des erreurs au niveau des appréciations de BAK Basel aient été relevées. Cependant, c'est pourtant bien sur la base de ces analyses que des propositions de restructuration, d'abandon de tâches ou d'économies devront être formulées dans le courant de cette année.

Il faut relever ici que la détérioration des finances de l'Etat est telle, qu'un trou structurel d'environ 77 millions s'est fait jour ces dernières années. Comme vous pouvez l'imaginer, un trou pareil ne se creuse pas tout seul ! Le Grand Conseil y a pris une part importante en votant successivement de nombreuses baisses d'impôts. A cela s'ajoute plusieurs facteurs conjoncturels négatifs sur lesquels le canton n'a que peu de prise :

- ◆ D'abord, les mauvaises conditions économiques dans la zone Euro péjorent la bonne marche de notre propre économie.
- ◆ Ensuite, si, exceptionnellement, la Banque nationale va pouvoir verser cette année une participation financière aux cantons, cette manne demeure aléatoire et risque fort de disparaître ces prochaines années.
- ◆ Enfin, la péréquation inter-cantonale est fluctuante ; il y a certaines années qui sont favorables, et d'autres qui le sont beaucoup moins. Il est à redouter qu'à l'avenir, les cantons riches, les cantons-villes, ne soient plus disposés à aider les cantons périphériques comme le Valais, qui, s'il bénéficie d'aides, ne reçoit, et de loin pas, les commandes fédérales surtout réservées au triangle d'or du plateau suisse.

Nous ne sommes donc pas au bout de nos peines et de nos soucis, bien au contraire, car ce sont maintenant les services et les institutions paraétatiques qui seront directement concernés. C'est pourquoi, nous nous investissons au maximum pour défendre les droits des employés de l'Administration cantonale en étroite collaboration avec le service des ressources humaines et la Fédération des Magistrats, Enseignants et Personnel de l'Etat et, surtout, pour éviter que les conditions de travail de nos membres ne soient péjorées dans ce contexte économique difficile.

N'oublions pas que les points les plus critiques ressortant du sondage de satisfaction du personnel étaient, en 2013, la charge de travail et le stress. Toujours plus de tâches à effectuer et en même temps moins de personnes pour le faire ! Ce n'est pas ETS2 qui va résoudre ce problème de santé et sécurité au travail, bien au contraire.

Nous rencontrons de plus en plus de collaborateurs et collaboratrices qui n'arrivent plus à effectuer leurs activités professionnelles dans de

bonnes conditions ni à concilier leur vie professionnelle et leur vie non-professionnelle, ce qui conduit généralement au surmenage et donc à l'augmentation de l'absentéisme et, par effet boomerang, à une surcharge pour les personnes qui doivent reprendre leurs tâches, etc. C'est un cercle vicieux, qui risque de nous accompagner encore pour quelques années.

## PARTENARIAT CONSEIL D'ETAT - FMEP - SYNDICATS EXTÉRIEURS

Dans la presse on a pu lire, qu'après de multiples tentatives d'approches, certains syndicats ont demandé au Conseil d'Etat d'être reconnu comme partenaires, au même titre que la FMEP. Le Conseil d'Etat vient de donner son accord à l'ouverture de négociations pour aller dans le sens d'un partenariat multi-syndical. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Eh bien cela veut dire que la FMEP va devoir prendre position et faire des propositions en essayant de sauvegarder au maximum la défense des intérêts des employés de la fonction publique. Elle a un avantage, puisqu'elle représente près de 10 000 membres, alors que les autres syndicats ne comptent pas beaucoup de membres dans la fonction publique. Il faudra donc que le Conseil d'Etat se détermine sur le type de partenariat qu'il désire avoir.

Il faut garder à l'esprit qu'aujourd'hui, de nombreux membres des différentes associations de personnel font partie de groupes de travail qui traitent de l'enseignement, de la gestion du personnel, d'externalisation de secteurs de l'Etat (la HES-SO Valais est devenue autonome au début janvier 2015), etc. A l'avenir, qui représentera les employés de la fonction publique si tous les syndicats sont reconnus comme partenaires !?

En résumé, nous devons nous battre pour défendre notre association et notre fédération qui, rappelons-

le, n'est pas un syndicat, mais bien une association professionnelle proche de ses membres.

#### RÉFORME DU 21ÈME SIÈCLE

Le Conseil d'Etat a entamé une réflexion de fond sur l'avenir des institutions de notre canton. Pour ce faire la Commission extraparlamentaire R 21 a été mandatée pour examiner dans les détails les structures des institutions cantonales et pour former des propositions de réforme des dispositions de la Constitution cantonale relatives à l'organisation territoriale et aux institutions. Le rapport de la Commission a été mis en consultation. La votation populaire est envisagée durant l'année 2015.

#### AUTONOMIE DE LA HES-SO VALAIS WALLIS

Depuis le 1er janvier 2015, la HES-SO Valais-Wallis a endossé son statut d'institution autonome de droit public. Cette mue est passée par l'adoption des ordonnances d'application sur le statut et le traitement du personnel ainsi que sur les finances et infrastructures, lors de la séance du Conseil d'Etat du 16 décembre dernier. Les membres de notre comité ont activement participé aux différents groupes de travail qui ont permis l'établissement de ces ordonnances.

Le 8 janvier 2015, les associations du personnel, soit la FMEP, l'AEPS et l'APeVAL, ont officiellement ratifié la convention de partenariat avec la Direction de la HES-SO Valais-Wallis.

#### ACTIVITÉS DES GROUPES DE TRAVAIL ET COMMISSIONS

Comme chaque année, les membres de notre comité ont participé activement dans les différents groupes de travail et commissions mis en place par le Conseil d'Etat et/ou le Service des ressources humaines. Cette collaboration nous permet de sauvegarder et défendre au mieux vos intérêts professionnels, économiques et sociaux. Nous pouvons ainsi

étudier les problèmes se rapportant aux employé-e-s de l'administration cantonale, rechercher et proposer des solutions.

#### COMMISSION DE CLASSIFICATION

La représentante de l'APeVal a assisté aux séances de la commission de classification durant l'année 2014 et a participé aux visites individuelles pour évaluer les activités des requérantes et requérants. La commission a traité 90 requêtes individuelles ou collectives. La commission a préavisé le classement définitif de 11 postes selon mandats qui lui ont été donnés par les autorités d'engagement et a également préavisé l'élargissement ou l'adaptation de 9 chaînes de fonctions.

Par décision du 15 décembre 2014, le Conseil d'Etat a décidé de suspendre, jusqu'à nouvel avis, toutes les requêtes salariales individuelles et collectives déposées dans le délai légal. Cette mesure s'applique à tout le personnel de l'Administration cantonale ainsi qu'au personnel enseignant et est entrée en vigueur au 1er janvier 2015. Il n'y aura donc pas de réévaluation de postes et de fonctions en 2015.

#### SORTIE ANNUELLE

Le 13 septembre 2014, François a organisé une sortie en France voisine et plus particulièrement à la Roche sur Foron. Comme chaque année et pour la 41<sup>e</sup> fois, cette sortie a été très appréciée et les participants ont profité d'une visite culturelle grâce à l'engagement de deux guides qui ont commenté l'histoire de cette cité médiévale, le tout par un temps ensoleillé d'automne. Je profite de cette occasion pour remercier François pour son engagement et son dynamisme dans l'organisation de nos manifestations.

#### COLLECTE DE NOËL

Le Comité de l'APeVal a dédié son action de Noël à SOS Enfants de chez nous, dont les objectifs et les

missions ont été présentés dans l'APeVal Info No 27 de décembre 2014.

Grâce à la générosité des membres, le Comité pourra remettre un chèque de 11'000.00 francs à SOS Enfants de chez nous et soutenir ainsi ses activités d'assistance, de soutien et d'appui aux enfants les plus démunis et à ceux dont les parents se trouvent dans une extrême nécessité. Un grand merci à vous toutes et tous pour avoir permis de rendre le prochain Noël de ces enfants plus chaleureux.

#### NEWSLETTER APEVAL

Et, comme chaque année, Ariane rappelle la Newsletter APEVAL ! Inscrivez-vous directement sur notre site internet pour être toujours à la pointe de l'information !

Pour conclure, au nom du comité et en mon nom personnel, je remercie toutes les personnes qui fournissent leur contribution au bon fonctionnement de l'Association.

#### 4. Intervention de M. Le Conseiller d'Etat Maurice Tornay

La présidente passe la parole à Monsieur Tornay.

Monsieur Tornay remercie les collaboratrices et collaborateurs pour leur contribution au bon fonctionnement de l'Administration cantonale.

Suite à l'audit financier de BAK Basel Economics, le Gouvernement dispose maintenant d'une analyse scientifique même si tous les éléments ne seront pas pris en compte. Le Conseil d'Etat ne souhaite pas renouveler l'expérience de A2000. M. Tornay est persuadé que les institutions paraétatiques devront faire davantage d'efforts que les départements et les services de l'Etat du Valais. Néanmoins après l'analyse des tâches et des structures, il faudra trouver une bonne adéquation avec les budgets à disposition. Le Conseil d'Etat informera régulièrement ses colla-

boratrices et collaborateurs, mais nous ne sommes certainement pas au bout de nos difficultés.

Ariane Praz remercie M. Le Conseiller D'Etat Tornay pour son message et ouvre le débat à l'Assemblée.

**Question :** *Lors de la conférence donnée par l'Ancien Chancelier d'Etat du canton de Berne, Dr. Nuspliger, ce dernier a confirmé la perte de plus de 600 postes de travail à Berne suite à l'étude des tâches et des structures dans ce canton. Qu'en sera-t-il en Valais ?*

**Réponse de M. Tornay :** *Il confirme qu'il n'y aura pas de licenciements. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de suppressions de postes dues à des départs à la retraite ou des transferts.*

**Question :** *Le Grand Conseil a accepté d'augmenter certains impôts. Qu'en est-il de ce dossier ?*

**Réponse de M. Tornay :** *Le dossier est resté à ce stade.*

**Question :** *Il est fort probable que des tâches devront être reprises par certaines collaboratrices ou certains collaborateurs. Vu l'état de stress rencontré dans certains services de l'Administration cantonale, cela va poser problème. Comment y remédier ?*

**Réponse de M. Tornay :** *Il faut être conscient que certaines tâches deviendront moins prioritaires ou pas compatibles avec le budget. Le bien-être au travail est toujours une priorité et l'Etat tâchera de rester un employeur attractif.*

## 5. Intervention de Me Sébastien Fanti

Ariane Praz passe la parole à Me Fanti, Avocat spécialisé dans le droit des technologies avancées et préposé à la protection des données du canton du Valais.

L'Assemblée suit avec grand intérêt l'exposé sur le thème « Problématiques actuelles en matière de protection des données pour l'administration et les Hautes écoles ».

Cette présentation peut être consultée sur le site [www.apeval.ch](http://www.apeval.ch)

Ariane Praz remercie Me Fanti pour son intervention.

## 6. Comptes 2014 et rapport de vérification

Présentation des comptes 2014 par M. Alain Bonvin, caissier. Les recettes budgétées se montaient à Fr. 91'000.00. Le montant total s'est élevé à Fr. 93'551.65 contre Fr. 70'370.50 de dépenses. Le bénéfice de l'année 2014 se monte à Fr. 23'181.15. La fortune de l'association au 31.12.2014 est de Fr. 297'968.20.

Monsieur Moritz Schwery, réviseur, donne lecture du rapport de vérification. Les vérificateurs attestent de la véracité des comptes et recommandent à l'assemblée de les approuver.

## 7. Approbation des comptes et décharge

Les comptes 2014 sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée au comité. Les remerciements vont au caissier pour la bonne tenue des comptes, ainsi qu'aux deux vérificateurs de comptes pour leur précieuse collaboration.

## 8. Budget 2015, cotisations

Le budget 2015 est également présenté par M. Bonvin.

<b>Recettes :</b>	<b>Fr.</b>	<b>93'000.-</b>
<b>Dépenses :</b>	<b>Fr.</b>	<b>91'000.-</b>
<b>Résultat :</b>	<b>Fr.</b>	<b>2'000.-</b>

Le budget 2015 est approuvé à l'unanimité.

## 9. Divers

Le comité n'a aucun point dans les divers. La parole est donc donnée à l'Assemblée.

Un retraité constate que malgré les promesses faites par le comité de l'APeVAL, il n'y a toujours pas de point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale concernant le groupe de travail des retraités. Mme Praz relève que François Bétrisey a donné connaissance du rapport du groupe de travail lors de la dernière assemblée générale, soit le 27 mars 2014. M. Gilbert Briand lui répond également que le rapport a été remis au Conseil d'Etat, mais ce dernier n'a pas donné suite pour des questions d'ordre budgétaires.

Un membre exprime son inquiétude quant aux coûts des experts qui viendront pour l'étude des tâches et des structures au sein de l'Etat du Valais. Il espère vivement qu'ils ne coûteront pas plus cher que les tâches qui seront supprimées.

## CLÔTURE

Ariane Praz remercie les participants pour leur soutien. Un merci chaleureux est adressé aux membres du comité pour leur engagement et l'excellente ambiance qu'ils créent au sein de ce dernier.

Mme Praz clôt cette assemblée et souhaite à chacune et chacun une année de succès et de satisfaction tant au niveau privé que professionnel.

Sion, le 2 avril 2015

**Pour l'APeVAL**

**La secrétaire : C. Métrailler**